

ont ponctué la session de 1991 de la CDNU, la délégation canadienne, dans son mot de clôture, a déclaré profondément regretter que certaines délégations hésitent à laisser les groupes de travail consolider les domaines d'accord importants dans un rapport qui pourrait être le point de départ d'autres progrès à la session de l'an prochain. M^{me} Mason a reproché aux délégations de refuser de reconnaître les domaines d'accord, même sous forme de principes généraux, lorsque le consensus était manifeste. Certains ont fait valoir qu'il n'était pas nécessaire de s'entendre sur quoi que ce soit la première année qu'une question était examinée; cet argument représente pour le Canada une renonciation de responsabilité et empêche de profiter des occasions importantes de faire avancer le désarmement multilatéral et de redorer le blason de la CDNU. Pour citer M^{me} Mason à la plénière :

«Dans le passé, lorsque chaque facette de l'Organisation des Nations Unies était prisonnière du prisme de l'affrontement inhérent à la guerre froide, la tenue d'un débat constructif sur certaines questions était un objectif louable en soi. Je ne veux pas laisser entendre un seul instant que la simple discussion n'est pas une activité utile. Mais, maintenant que l'action est possible, la discussion, aussi constructive soit-elle, n'est pas, à mon avis, suffisante. Elle n'est pas suffisante lorsque les problèmes qui se posent à nous sont aussi graves et aussi urgents, et elle n'est pas suffisante lorsque nos collègues au Conseil de sécurité, au Comité spécial des opérations de maintien de la paix et dans les agences spécialisées qui traitent des problèmes humanitaires ont déjà dépassé le stade du dialogue et agissent ensemble dans les domaines les plus sensibles, les plus difficiles et les plus délicats.

«Pour moi, l'un des ultimes symboles de l'abdication absolue de la responsabilité est celle de l'empereur Néron, qui jouait de la lyre pendant que sa ville, Rome, brûlait de fond en comble. Pendant toute la période cruciale où des mesures auraient pu être prises pour éteindre l'incendie avant qu'il ne devienne incontrôlable, il n'a rien fait dans ce sens, mais s'est divertie agréablement.

«Tandis que les flammes du militarisme persistent dans de nombreuses régions du monde, je pose la question suivante : «Qu'avons-nous

fait, nous, les distingués représentants qui avons participé à la session de 1991 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies?» Eh bien, nous avons jaugé de façon très précise la hauteur des flammes; nous avons échangé des opinions diverses sur la chaleur générée par ces flammes; nous avons admirablement catalogué en détail les destructions provoquées par ces flammes dans différentes parties du monde; mais quand il s'est agi de s'entendre sur les mesures les plus élémentaires pour combattre ces flammes, l'argument qu'on a avancé c'est qu'il n'était pas nécessaire de se presser. On dit que nous avons deux ans encore devant nous pour nous entendre sur le type d'équipement de lutte contre l'incendie qu'il faut acheter, pour déterminer qui devrait payer, et, surtout, qui devrait commencer en fait à diriger la lutte contre les flammes. Pourquoi toute cette précipitation? Pourquoi, en vérité? [...]

«À la fin de la session de 1989 de la Première Commission [de l'AGNU], le Canada a décidé avec beaucoup de réticence qu'il ne participerait plus aux travaux du Comité spécial de l'océan Indien. Nous ne l'avons pas abandonné complètement, comme certains l'ont fait, mais nous n'y participons pas. Je crois que c'était la première fois que le Canada prenait une telle mesure dans une instance multilatérale qui traite du désarmement. Le représentant canadien partageait son temps entre des discussions au sein du Comité spécial, qui n'avaient pas progressé depuis des années si ce n'est pour blâmer un groupe ou un autre pour tous les maux de la zone, et des discussions au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur la façon de rendre l'action des Nations Unies dans ce domaine plus complète, plus opportune; bref, plus efficace. Alors que s'élargissait le fossé entre la rhétorique stérile qui avait cours au sein du Comité spécial de l'océan Indien, en tant que zone de paix, et les travaux pragmatiques toujours croissants du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, il est apparu clairement que le Canada souhaitait focaliser son attention, compte tenu des restrictions de ressources et de personnel auxquelles mon pays doit faire face. De plus en plus, ces restrictions de ressources nous obligent à faire des choix difficiles. Mais le choix est-il si difficile lorsqu'il s'agit de choisir entre la forme et le fond?

«Je pense que la Commission du désarmement se trouve à un carrefour historique. Une voie va en arrière et conduit à la futilité. C'est la voie de Néron. L'autre voie montre l'avenir. Ce n'est pas une voie facile, et elle ne saurait être empruntée par un voyageur solitaire, car les défis que doit relever ce monde nouvellement multipolaire dépassent la capacité de solution d'un seul pays, voire d'un groupe de pays. Nous devons tous emprunter la nouvelle voie de la responsabilité partagée et suivre ensemble cette voie.»

Le Canada et la plupart des autres délégations représentées à la session de 1991 ont dit la voie qu'ils voulaient emprunter. À la session de 1992 de la CDNU, le Canada continuera à ne ménager aucun effort pour dynamiser cette instance et à presser tous les membres de permettre à la Commission de remplir son mandat efficacement et de contribuer concrètement à la poursuite multilatérale des objectifs de désarmement.

La Première Commission entreprend ses travaux

La Première Commission de la 46^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), qui étudie les résolutions concernant les questions du contrôle des armements et du désarmement, entreprendra ses travaux le 14 octobre. La délégation canadienne à la Première Commission, dirigée par l'ambassadrice au désarmement, M^{me} Peggy Mason, prendra une part active à la négociation et à la promotion de plusieurs résolutions.

Comme par les années passées, le Canada, conjointement avec la Pologne, jouera un rôle prépondérant dans la rédaction d'une résolution qui prévoit la conclusion prochaine d'une convention interdisant les armes chimiques. Il s'agit d'une résolution qui revêt un intérêt particulier, puisque les négociateurs à la Conférence du désarmement (CD) à Genève subissent des pressions intenses de la part de leurs gouvernements pour que soit conclue une telle convention durant la session de la Conférence de 1991. Une résolution énergique de l'Assemblée générale, adoptée par consensus, devrait indiquer clairement aux